

Réaction pour *Notre Europe* au texte d'Andrew Moravcsik « Que faut-il retenir de l'effondrement du projet de constitution européenne ? »

Politische Vierteljahrschrift 47:2 (à venir en 2006), pp.219-241-
<http://www.princeton.edu/~amoravcs/library/PVS04.pdf>

James S. Fishkin, Stanford University

La critique que fait Moravcsik de la consultation populaire européenne porte essentiellement sur deux enchaînements d'idées qu'il estime discutables¹ : Le premier est qu' "une plus grande participation engendre une délibération mieux informée." Et le second qu' "une activité décisionnelle mieux informée, plus intensive engendre une plus grande confiance publique et un sens plus profond de notre identité et légitimité communes " (p. 222). Les faiblesses supposées de ces propositions remettraient en cause la notion que "des formules

¹ On a là de deux des trois enchaînements auxquels s'en prend Moravcsik. Le dernier demande si un plus grand nombre d'occasions de consultation (en général) accroîtrait nécessairement la participation (en général). Nous voulons insister sur la distinction qui s'impose entre la participation délibérative et ses autres formes.

démocratiques plus populistes et délibératives " pourront "engendrer participation et légitimité" (p. 221).

Le problème essentiel posé par cette critique est qu'elle ne s'embarrasse pas de distinctions entre deux formes, l'une "populiste" l'autre "délibérative", de la démocratie. Son développement semble en effet vouloir les traiter comme interchangeables. Notre recherche soulève des questions importantes sur la critique de Moravcsik. Nous convenons que de nombreuses formes populistes de participation n'ont rien à apporter à la délibération. Tout dépend du concept institutionnel (voir Fishkin, **Democracy and Deliberation**, Yale University Press, 1991). Une mobilisation irréfléchie n'a rien de la délibération. Parler à qui partage nos opinions, pas d'avantage. Un échange de vues civil et informé présuppose des dispositions prises avec soin. Les recherches que nous avons conduites avec Deliberative Polling® suggèrent que, bien conçue, la délibération participe de pratiquement tous les aspects désirables du civisme. Nous croyons en conséquence que la troisième proposition de Moravcsik est très discutable (voir Luskin et Fishkin, "*Deliberation and Better Citizens*" ("Délibération et citoyens meilleurs") à <http://cdd.stanford.edu> pour preuve des effets de la délibération sur plusieurs aspects du civisme). Et lors de la consultation délibérative de 1995 sur les questions européennes au Royaume-Uni, il s'est avéré que la délibération citoyenne accroissait le soutien pour l'intégration britannique à l'UE. Aussi Moravcsik assure-t-il à tort que la recherche sociologique démontre systématiquement que le débat public ne peut qu'affaiblir la légitimité de l'Union européenne. Ces questions restent ouvertes, empiriques : on trouve des cas où le débat public l'a renforcée.

Nous convenons que le populisme ne sert pas nécessairement la délibération. Si on avait disposé d'un instrument plus identifiable à la délibération citoyenne sur la constitution, alors peut-être d'autres buts d'une co-citoyenneté européenne auraient-ils pu être atteints. C'est en tout cas ce que nos expériences en consultation délibérative suggèrent. Peut-être des débats télévisés réduits au microcosme, combinés aux stratégies idoines pour élargir la portée de telles expériences à un public plus vaste, auraient-ils permis un autre débat et peut-être une autre issue. Il reste que se rabattre sur des discussions de chapelle entre élites ne servira en rien la légitimité de l'Union, alors que le mouvement du public vers un engagement délibératif, plutôt qu'un engagement simplement populiste, le pourrait. ■

17 août 2006